



## V-a-e et reconnaissance des diplomes

Par **françois**, le **03/02/2009** à **11:28**

bonjour .

j'ai validé mon diplôme d'état d'éducateur spécialisé "DEES" depuis 3 ans par la validation des acquis, mais mon directeur refuse de "reconnaitre mon diplôme" , cependant il recrute actuellement 4 éducateurs spécialisés . ...

je suis également titulaire du D-U art et créativité 'techniques de soins , techniques éducatives diplôme obtenu en juillet 2008 avec mention .

et pourtant je suis toujours au même poste depuis 11 ans et aucune promotion n'est à l'ordre du jour. statut inchangé.

-au printemps mon directeur m'a demandé de faire une formation de tuteur /référent , ce que j'ai fait .pour encadrer et accompagner les stagiaires.AMP

aujourd'hui il y a litiges avec lui pour recevoir les 50 euros mensuels de prime d'accompagnement des stagiaire en contrat professionnalisation.

que puis je faire?

**QUELS SONT MES DROITS?**

pouvez vous me renseigner ?

merci